

INSERTION

# La Fondation de l'Armée du salut lance son garage solidaire

Un nouveau lieu ouvrira ses portes en janvier prochain à Kingersheim. Ce sera à la fois un garage où les personnes en situation de précarité pourront faire réparer leur voiture, en louer ou en acheter une à moindre coût, et un atelier-chantier d'insertion.

À 27, faubourg de Mulhouse à Kingersheim, la Fondation de l'Armée du salut dispose déjà, depuis 2006, d'une recyclerie qui sert de base à un atelier-chantier d'insertion. « C'est ici que nous employons la majorité des quelque 50 personnes en contrat d'insertion », explique Amandine Sarda, chef de service à la Fondation. « La recyclerie permet d'acquérir ou de retrouver les codes de l'entreprise. Il y a aussi un accompagnement pour lever les freins à l'emploi. »

L'un de ces freins est la mobilité. Dans le cadre du dispositif Dynamo, fabrique à projet d'utilité sociale de la MEF (mission de l'emploi et de la formation), la Fondation de l'Armée du salut a proposé d'ouvrir un garage solidaire.

## Ouvert seulement sur prescription

« Le conseil départemental d'insertion par l'activité économique a autorisé la structure en juin dernier. » Depuis, Amandine Sarda et son équipe ont affiné leur projet avec un comité de suivi composé de divers partenaires parmi lesquels la corporation de l'automobile et l'association Agiles, réseau de garages et loueurs sociaux et solidaires. « Ils nous ont aidés à créer notre modèle économique et nous ont conseillés sur les erreurs à ne pas faire. »

Concrètement, le garage sera fermé au grand public. Seules les personnes venant avec une prescription signée par l'un des partenaires sociaux de la Fondation pourront accéder aux différents services.

Le garage, qui est situé à côté de la recyclerie, proposera des réparations au tarif de 30 €/heure. Pour la location, le tarif a été fixé à 20 €/jour dont 15 € peuvent être pris en charge. « Il s'agira d'une location au mois renouvelable deux fois », précise Amandine Sarda. Pour la vente, les véhicules seront proposés à des prix oscillant en-



La Fondation de l'Armée du salut va ouvrir début janvier le premier garage solidaire du Haut-Rhin. Photo L'Alsace/LL.

tre 1000 et 2000 € et des solutions de paiement sont en cours de réflexion.

Mais la structure sera aussi un atelier chantier d'insertion dont la responsabilité a été placée entre les mains de Clément Ferreira Da Silva, mécanicien de 32 ans. « Je travaillais chez Mercedes mais le social m'a toujours intéressé », explique-t-il. « L'atelier me permet de lier mon métier de mécanicien et cette dimension sociale. »

Première structure de ce genre dans le Haut-Rhin, le garage solidaire va débiter « petit » avec deux assistantes adminis-

tratives et deux aides-mécaniciens. Ces quatre premiers employés vont arriver en décembre pour suivre une formation chacun dans leur domaine. « Il faut apprendre le logiciel, mettre en place le matériel, nous devons préparer quelques véhicules pour l'ouverture prévue en janvier », note Clément Ferreira Da Silva.

## Six voitures à louer la première année

Pour le matériel, la Fondation a bénéficié d'aide du Fonds de développement de l'inclusion

et de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Pour sa première année de fonctionnement, le garage disposera de six voitures à la location et les ventes se feront selon les disponibilités et les demandes. « Nous avons fait un appel aux dons et nous avons déjà une douzaine de voitures », précise le mécanicien (lire aussi l'encadré). « Nous recherchons des véhicules économiquement réparables et, dans l'idéal, qui sont encore roulants. »

Isabelle LAINÉ

## Appel aux dons de véhicules

Pour que le garage solidaire puisse fonctionner, la Fondation de l'Armée du salut a besoin de dons de véhicules. En un mois, une douzaine de voitures ont déjà pu être récupérées. « Nous cherchons dans le Sud Alsace », précise Clément Ferreira Da Silva, le mécanicien du garage. « Les réparations qui doivent être faites sur les véhicules ne doivent pas dépasser leur valeur. Nous n'avons pas fixé de limite pour le kilométrage et il n'est pas nécessaire pour les donateurs de faire un contrôle technique avant de nous donner leur voiture. »

Pour les modèles, le garage solidaire n'est pas sélectif. « Nous avons déjà eu des 106 et une C4 Picasso de sept places. Ça permet de répondre aux différents besoins. »

Les donateurs peuvent bénéficier d'une déduction fiscale basée sur la valeur estimée du véhicule. Ils peuvent aussi avoir des nouvelles de l'utilisation de leur don. « Les gens veulent savoir ce



Le garage solidaire de la Fondation de l'Armée du salut a déjà reçu une douzaine de véhicules. Photo L'Alsace/Isabelle LAINÉ

que devient leur voiture et si leur don a été utile.

**CONTACTER** Les personnes souhaitant donner un véhicule peuvent téléphoner au 03.89.43.49.12 ou envoyer un mail à l'adresse : [affairedentraide@armeeusalut.fr](mailto:affairedentraide@armeeusalut.fr)

JUSTICE

# La petite-fille soutire plus de 40 000 € à son aïeul

Installée chez son grand-père et payée à l'époque par le Conseil départemental pour son travail d'aide à la personne, la prévenue qui devait comparaître ce lundi au tribunal de Mulhouse avait soutiré plus de 40 000 € à son aïeul. Elle a été condamnée, en son absence, à 12 mois de prison avec sursis probatoire.

Comme c'est souvent le cas dans les affaires d'abus de confiance, c'est de façon fortuite que les faits ont été découverts. Alors que son père était hospitalisé, sa fille a trouvé chez lui un courrier de sa banque indiquant un problème. À force de retraits, virements et autres achats, ses comptes étaient désespérément bas. À tel point que sa mutuelle de santé et son loyer n'étaient plus payés.

## « Elle parlait, elle parlait, mais je ne savais rien ! »

Un mois après cette découverte, une plainte est déposée contre la petite-fille de la victime. Entre le 1<sup>er</sup> mars 2014 et le 31 août 2018, celle-ci demeurerait chez son grand-père, officiellement pour s'occuper de lui et de son foyer. En tant qu'aide à la personne, elle était même payée par le Conseil départemental de l'époque. En plus de ne pas assurer cette mission, elle a utilisé la carte et les identifiants bancaires de son aïeul pour lui soutirer une forte somme d'argent. Les enquêteurs estiment le préjudice à 40 703 €.

Les lenteurs actuelles de la justice, reconnues par la présidente de l'audience, Christine Schlumberger, ont fait que la prévenue n'a été convoquée pour s'expliquer sur cette affaire que trois ans après les faits. « Elle a avoué qu'elle ne faisait pas grand-chose », note la présidente en lisant son audition. La jeune femme étant absente en raison de problèmes de santé, comme l'a expliqué M<sup>e</sup> Lilia Messiaid, l'avocate la représentant.

Pour la prévenue, son grand-père était au courant de la plupart des achats ou était même avec elle lors des paiements. Les virements étaient toujours réalisés avec son accord. L'un de ces virements lui aurait été fait pour payer une formation qu'elle voulait suivre.

À la barre, aidée de sa fille, la victime est catégorique : « Je ne savais rien du tout. Elle ne m'a rien dit sur sa formation. Elle parlait, elle parlait, mais je ne savais rien. Elle raconte ce qu'elle veut. » Certains achats parlent d'eux-mêmes. Notamment ceux qui ont eu lieu dans un magasin de jeux vidéo ou encore chez des réalisateurs d'un magasin de tabac en Allemagne. « Je ne fume pas ! », lance la victime. À plusieurs reprises, les factures sont montées à plus de 500 € sur internet ou dans un supermarché de la région.

## « Il y a peut-être un complice »

Pour Béatrice Bluntzer, représentant le ministère public, « les grands nombres de virements et les sommes sont hors de proportion d'une éventuelle gratification que la victime aurait versée à sa petite-fille. Sur la période de prévention, les versements et achats représentaient une moyenne de 680 € par mois ». Des dépenses inimaginables pour une personne ne disposant que d'une retraite de 1300 €. Le parquet a requis une peine d'un an de prison avec sursis probatoire.

Pour M<sup>e</sup> Lilia Messiaid, il est difficile de comprendre où est passé l'argent détourné. « Je lui ai demandé. Elle n'a pas fait d'achats particuliers, elle n'est pas partie en voyage. Elle est peut-être elle-même victime de l'abus de quelqu'un qui l'a poussé à agir. Il y a peut-être un complice. »

Le tribunal a condamné la prévenue à 12 mois de prison avec sursis probatoire. Un renvoi a été demandé pour fixer les requêtes des parties civiles.

LL.

## Une leçon pour la prochaine ?

Il est 2 h du matin ce jour de juillet dernier quand les gendarmes sont appelés pour des violences familiales dans une commune du Bassin potassique. C'est une voisine qui, en rentrant de soirée, a entendu une femme crier au secours. Quand cette dernière voit ce témoin, elle n'hésite pas à sauter de son balcon, d'une hauteur de deux mètres, pour la rejoindre et s'éloigner de son agresseur.

En arrivant, les forces de l'ordre trouvent la victime en robe et sans chaussures. Elle est en état de choc et ses propos sont décousus. Son mari est torse nu et en caleçon. En entrant dans le domicile du couple, les gendarmes trouvent, notamment, une touffe de cheveux au sol.

Examinée par un médecin, la victime présente de nombreuses ecchymoses, en particulier sur les bras, et il lui manque des cheveux sur une surface de 3 cm sur 4. Après avoir repris ses esprits, elle expliquera que les disputes avec son mari sont fréquentes. La veille des faits, il l'avait déjà bousculée, lui avait donné des claques et l'avait attrapé à la gorge. Pendant la nuit, l'homme s'était à nouveau déchaîné. En plus de coups, il y aurait également eu une tentative d'agression sexuelle, l'homme essayant d'introduire un doigt dans l'anus de sa femme. « On se prenait la tête. Je ne pensais pas à ça à ce moment-là », explique la prévenue.

Quelques mois plus tôt, une plainte avait amené à un rappel à la loi pour l'homme. Mais cette fois,

cet avertissement n'a pas suffi. « Il fait souvent des crises. Je ne le reconnais plus. Il doit avoir un problème », commente la victime à la barre. « Quand je voyais qu'il me trompait et que je le lui disais, il s'enlevait. Je ne veux pas le mettre dans un trou. Ce n'est pas un mauvais garçon. L'espère que ça lui servira de leçon pour la prochaine. »

Malgré la modération de son épouse, l'homme reste ferme sur ses déclarations : « Si j'avais su que retenu une personne ça me ferait venir ici, je l'aurais laissée partir. C'est elle qui s'est tiré les cheveux. Je ne peux pas reconnaître ce que je n'ai pas fait. »

« Il minimise à l'extrême »

Pour Béatrice Bluntzer, représentant le ministère public, le bon suivi du contrôle judiciaire aurait pu laisser croire que le prévenu avait évolué. « Mais il minimise à l'extrême. Ses explications ne tiennent pas. »

Pour M<sup>e</sup> Pierre Schultz, il est regrettable que la parole de son client soit « disqualifiée ». « Il a exprimé ses regrets de façon spontanée. » Quant à l'agression sexuelle, selon l'avocat, elle ne paraît pas logique dans le contexte d'une altercation. Le tribunal a relaxé le prévenu pour ce dernier fait. Pour le reste, l'homme a été condamné à dix mois de prison avec sursis probatoire et devra verser 1400 € à la partie civile.

## EN BREF

### MARCHÉ DE NOËL

Les bénévoles de l'association 3 ADB proposent leur traditionnel marché de Noël, les mercredis 8 et 15 décembre, de 9 h à 12 h, place Haude dans le quartier du Drouot à Mulhouse. Le mardi 14 décembre, leur stand sera installé devant la nouvelle pharmacie située rue de Bretagne, aux mêmes heures. Le samedi 18 décembre, ils seront également présents à l'église Saint-Jean Bosco, avant et après la messe de 17 h.

### JEUNE PUBLIC

Un rendez-vous conté aura lieu pour les enfants dès 4 ans, mercredi 8 décembre à 14 h 30 à la bibliothèque du Drouot à Mulhouse. Pass sanitaire à partir de 18 ans et port du masque à partir de 11 ans obligatoires actuellement pour entrer dans les bibliothèques.

## FAITS DIVERS

### BURNHAUPT-LE-HAUT

#### Un âne sauvé par les pompiers

Un âne, qui se trouvait dans une prairie à Burnhaupt-le-Haut, a fait une grosse chute avant de se retrouver en contrebas du champ et d'être totalement bloqué, incapable de se relever, ce lundi 6 décembre vers 8 h 30. Des pompiers ont été appelés sur place.

Les sauveteurs, venus de Mulhouse, de Saint-Louis et d'Altkirch, ont saigné l'animal avant de le relever à l'aide d'un camion-jour. La bête a finalement pu être remise sur ses pattes. Les pompiers ont quitté les lieux vers midi.

### HIRTZBACH

Une voiture dans le fossé

Ce lundi 6 décembre, vers 16 h, un automobiliste qui

circulait sur la RD17 entre Hirtzbach et Largitzen a perdu le contrôle de son véhicule avant de finir sa route dans le fossé. Les pompiers d'Altkirch sont intervenus pour prendre en charge ce trentenaire, légèrement touché, afin de le transporter à l'hôpital Saint-Morand d'Altkirch.

### HUNINGUE

#### En garde à vue après un vol de vin et de nourriture

Un Huninguois de 38 ans a été interpellé par les policiers du commissariat de Saint-Louis/Huningue, vendredi 3 décembre. Ce jour-là, l'homme avait commis un vol dans le garage d'un restaurant, rue Barbanègre. Poursuivi par le propriétaire de l'établissement, l'individu

s'était débarrassé, dans sa fuite, des bouteilles de vin et des denrées alimentaires qu'il venait de dérober. Grâce à la plaque d'immatriculation de son véhicule et à sa description, les policiers ont vite retrouvé l'auteur du larcin et l'ont interpellé à son domicile avant de le placer en garde à vue. Il sera convoqué prochainement devant le tribunal pour répondre de ses actes.

### ROSENAU

#### Chute à vélo

Alors qu'il circulait sur la piste cyclable entre Bartenheim-la-Chaussée et Rosenu ce dimanche 5 décembre, un homme a chuté de son vélo. Les pompiers de Saint-Louis, alertés vers 12 h 15, ont porté secours à la victime, qui a été transportée par le Samu à l'hôpital de Mulhouse.